

**Équipements
Urbains**

**Subvention d'équipement en
Signalisation d'Information Locale (S.I.L.)**

Subventions aux communes et E.P.C.I.

Travaux subventionnables :

- Études de schéma directeur de S.I.L.
- Fourniture et pose d'équipements de S.I.L. (panneaux de type Dc29, Dc43, supports et fixations), hors travaux en régie.

Bénéficiaires :

- Communes
- E.P.C.I.

Type d'aide :

Subvention de 20 % du montant H.T. de l'opération

Conditions :

- Avoir accepté par délibération la charte de S.I.L.
- Avoir établi un schéma directeur de S.I.L. soumis à l'avis du Département (projet)

Dépôt de la demande :

Les demandes de subvention doivent être adressées avant l'exécution des travaux ou de l'étude du schéma directeur.

Elles sont accompagnées :

- d'une délibération du Conseil Municipal ou Communautaire sollicitant le concours financier du Département et présentant le plan de financement,
- du schéma directeur de S.I.L. (projet)
- des devis des opérateurs économiques.

À adresser au :

Président du Conseil départemental
DRTPE / Direction des Routes
Hôtel du Département
B.P. 639
36020 Châteauroux CEDEX